

RD Congo, principalement pour l'enrichissement de l'entourage de l'ancien président Joseph Kabila. Les données de Congo Hold-up comprennent plus de 3,5 millions de docu-

ments internes de la BGFI, et les détails de millions de transactions, partagés avec Le Soir et 18 médias par la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique et Mediapart. Une

enquête de six mois coordonnée par le réseau d'investigation EIC. Le Soir et ses partenaires de l'enquête Congo Hold-up publieront au cours des prochaines semaines des articles qui

exposeront en détail les astuces utilisées par la BGFI et ses clients pour dissimuler la corruption endémique et

ABONNÉS



A lire aussi sur le site : « Vol électoral, mode d'emploi » : les dernières élections ont coûté de plus en plus cher à l'Etat congolais sans atteindre des résultats de qualité.

Enquête, le président Kabila Un jeu de blanchiment à Uccle

Congo HOLD-UP



L'Enigma appartient à la société MW Afritec SA, une société boîte aux lettres immatriculée aux îles Marshall, paradis fiscal particulièrement opaque. On ignore qui sont ses actionnaires.

La société est gérée par André Wan (le fils d'Alain), et son nom est presque identique à celui de MW Afritec SARL, l'entreprise congolaise de travaux publics d'Alain Wan et Marc Piedboeuf. « Les fonds de la réalisation du navire viennent de M^{me} Virginie Mambimbi (la mère d'Alain Wan, NDLR), de Marc Piedboeuf et des dividendes d'Afritec pendant ses heures de gloire », avaient-ils indiqué en 2017.

Kabila reprend la société qui a financé le yacht

Les documents Congo Hold-up, obtenus par Mediapart et PPLAAF et analysés par *Le Soir* sous la coordination de l'EIC, dévoilent la face cachée de cette opération : en 2013, la rénovation de l'Enigma a été en partie financée par des fonds détournés des caisses de l'Etat de la RDC, à hauteur d'au moins 794.000 dollars. Option prudente.

Cet argent a transité par une mystérieuse société congolaise nommée Port de Fisher, dont Joseph Kabila est devenu l'actionnaire majoritaire deux ans plus tard.

Notre enquête révèle aussi que depuis son rachat par le président Kabila, Port de Fisher a reçu 3,3 millions de dollars d'argent public supplémentaire, fourni par la Banque centrale du Congo, la Commission électorale (Ceni) et l'Assemblée nationale.

A cela s'ajoutent 5 millions de dollars déposés en liquide et un étrange virement de 20 millions de dollars d'origine inconnue, qui a transité par le compte de la BGFI à la Banque centrale.

Notre enquête montre enfin une opération qui pourrait s'apparenter à du blanchiment : la société du président Kabila a versé 500.000 dollars sur un compte ING à Bruxelles, au bénéfice

d'une société qui n'a aucune existence officielle.

1 Un yacht financé sur fonds publics détournés

Pour comprendre cette histoire, il faut revenir au yacht Enigma. Dans nos documents issus de la BGFI, nous avons trouvé onze virements effectués entre 2012 et 2014 au chantier naval de La Rochelle pour la rénovation du yacht, pour un total de 5 millions d'euros.

MW Afritec et Carrières du Congo, deux sociétés congolaises du duo Wan-Piedboeuf, ont réglé 2,7 millions d'euros. Tandis que 2,3 millions supplémentaires ont été payés par Port de Fisher, soit 3,1 millions de dollars au cours de l'époque.

Notre enquête démontre que 55 à 100 % de ces fonds ont été fournis par l'entreprise d'importation de poisson et de viande Egal, contrôlée par des très proches de Joseph Kabila, et dont Wan et Piedboeuf étaient tous deux directeurs généraux adjoints.

Entre juillet et octobre 2013, Port de Fisher a en effet reçu un virement de 1,5 million de dollars d'Egal, puis 1,75 million déposé en deux fois en liquide. Ce montant total correspond, au dollar près, à un retrait effectué peu avant sur le compte d'Egal.

Or, une analyse plus poussée montre que la moitié de l'argent qu'Egal a versé à Port de Fisher pour rénover le yacht a été prélevée sur les 43 millions d'argent public détournés par Egal des caisses de la Banque centrale du Congo.

Résultat : l'Etat congolais a financé, pour au moins 794.000 dollars, la rénovation du yacht de luxe des deux hommes d'affaires partenaires de Joseph Kabila.

Leur relation est si forte qu'on peine parfois à distinguer qui possède quoi. Wan et Piedboeuf ont été les actionnaires majoritaires de la puissante société agricole Grands élevages du Bas-

Congo (GEL), avant de la céder à Ferme Espoir, la société d'agrobusiness appartenant à Joseph Kabila et deux de ses enfants, mais qui est gérée par Marc Piedboeuf.

Wan, Piedboeuf et Kabila : destins intriqués

On retrouve le même scénario avec Port de Fisher. Lors de sa création en 2012, elle était contrôlée à 65 % par Aremad, une société basée aux îles Vierges britanniques, l'un des pires paradis fiscaux de la planète. André Wan nous a transmis un document officiel des îles Vierges montrant que l'unique propriétaire d'Aremad est sa sœur, précisant qu'elle « représente nos intérêts uniquement ». Le second actionnaire à 35 % de Port de Fisher était MW Afritec, contrôlée par le duo Wan-Piedboeuf.

Port de Fisher est basée au 4, route des Poids Lourds à Kinshasa, le siège de MW Afritec et de Carrières du Congo. La gérante de Port de Fisher, Cléopâtre Fumu, travaille pour les trois sociétés.

En 2015, Port de Fisher a versé 1,6 million de dollars à All Ocean Logistics, une société boîte aux lettres créée par la famille Wan aux îles Féroé, véritable paradis fiscal pour armateurs, afin de financer les activités maritimes d'Egal.

« André Wan, propriétaire ultime »

All Ocean Logistics est basée au siège de Shipping.fo, un cabinet de domiciliations qui assure par ailleurs la gestion du yacht Enigma. Interrogé par notre partenaire PPLAAF, le patron de Shipping.fo, Per Brag, indique que « le propriétaire ultime du yacht est M. André Wan, c'est la personne avec laquelle nous avons fait toutes les affaires ».

En novembre 2015, Aremad a cédé 55 % du capital de Port de Fisher à la société GEL, filiale de la Ferme Espoir du président Kabila. Afritec a vendu ses 35 % à Allamanda Trading, une société basée aux îles Vierges britanniques,

dont une source du premier cercle de Kabila a indiqué à notre partenaire *The Sentry* qu'elle lui appartient.

Depuis novembre 2015, Joseph Kabila est donc devenu *a minima* l'actionnaire majoritaire de Port de Fisher, tout en maintenant à son poste la gérante Cléopâtre Fumu, femme de confiance du duo Wan-Piedboeuf.

2 Le port fantôme nage dans l'argent liquide

A défaut d'activité portuaire, la société Port de Fisher est devenue, suite à son rachat en 2015 par Joseph Kabila, le plus gros déposant de la BGFI RDC. Port de Fisher a reçu au total 28 millions de dollars, dont 5 millions déposés en liquide.

La banque n'avait « aucune information sur les actionnaires et dirigeants de la société », selon un tableur intitulé « suivi des activités » diffusé tous les mois au sein de la BGFI. Un audit interne précise que le dossier client de Port de Fisher ne contenait pas les documents normalement exigés pour ouvrir un compte.

Plus de 8 millions de dollars ont pourtant été retirés en liquide de ce compte. Dont 450.000 dollars par David Ezekiel, l'homme de confiance de Francis Selemani, frère de Joseph Kabila et patron à l'époque de la BGFI RDC, au cœur de nos révélations sur le détournement de 138 millions de dollars des caisses de l'Etat par la famille Kabila (lire notre enquête ici).

Sur ce total, 3,3 millions de dollars d'argent public ont atterri dans les caisses de Port de Fisher grâce à une série d'opérations acrobatiques.

Opérations étranges

Entre mars et juin 2017, la Commission nationale électorale indépendante (Ceni) a changé, à huit reprises, des francs congolais (CDF) contre des dollars. Mais à chaque fois, la BGFI a prélevé une partie des fonds au passage et les a virés à Port de Fisher, pour un total de 593.000 dollars.

La Ceni, dont la mission est d'organiser les élections, a aussi contribué à une opération encore plus étrange.

Le 13 décembre 2016, 23,8 milliards de CDF (20,1 millions de dollars), originaires du compte de la BGFI à la Banque centrale, sont virés sur un compte interne qui gère les opérations de change. Dix jours plus tard, la Ceni change une nouvelle fois des CDF en dollars via ce même compte interne de la BGFI.

La banque prélève alors 953.000 dollars à la Commission électorale, y ajoute les 20,1 millions issus de son compte à la Banque centrale, et vire le total, soit 21 millions de dollars, à Port de Fisher.

La société de Joseph Kabila a aussi reçu des fonds de la Banque Centrale du Congo (BCC) depuis son compte à la BGFI, qui était en réalité une caisse noire (lire notre enquête ici). En octobre 2017, ce compte a viré à Port de Fisher l'équivalent de 1,75 million de dollars, dont 225.000 fournis quelques jours plus tôt par l'Assemblée nationale.

3 Parfum de blanchiment à Uccle

Toujours plus sulfureux. Joseph Kabila a aussi utilisé Port de Fisher pour effectuer une étrange transaction en Belgique, qui pourrait s'apparenter à du blanchiment.

Le 5 février 2016, 500.000 dollars en liquide sont déposés sur le compte de la société. Quatre jours plus tard, Port de Fisher vire l'argent sur un compte à la

banque ING à Bruxelles, en faveur d'une société nommée « Mambimbi Wan Afritec ». Un nom qui ressemble à MW Afritec, la société congolaise de travaux publics du duo Wan-Piedboeuf.

Sauf que la facture justifiant ce paiement, adressée à « Monsieur Alain Wan, Port de Fisher », a été émise par une autre société, « MW - Afritec Marine », basée au 14/10, rue Gatti de Gamond, à Uccle. A deux pas de la gare d'Uccle-Stalle.

Officiellement, il s'agit du paiement, par la société du président Kabila, des « frais de réparation, architecture et conception » du navire « Casino II » à La Rochelle, l'endroit même où le yacht Enigma X.K. a été rénové. Mais étrangement, la facture précise que les 500.000 dollars doivent être retirés « en cash auprès de la caisse ».

Tout cela a effrayé la banque maltaise Fimbank, qui a décidé d'annuler ce paiement en dollars « pour des raisons de conformité ». Qu'importe : la BGFI parvient à effectuer le même paiement dès le lendemain, en passant par sa propre filiale de Paris (France).

Nous n'avons pas trouvé le navire « Casino II » mentionné sur la facture dans les bases de données publiques. Contacté, le chantier naval de La Rochelle Atlantic Refit Center n'a pas répondu.

La société uccloise... n'existe pas

Il y a plus embarrassant encore. De toute évidence, la société qui a reçu l'argent n'existe pas. Il n'y a aucune trace de « Mambimbi Wan Afritec » et de « MW - Afritec Marine », ni à la Banque carrefour des sociétés ni en longeant les trottoirs de la rue Gatti de Gamond à Uccle.

Au numéro 24/10, dans un immeuble banal avec vue arrière sur l'académie des jeunes de l'Union Saint-Gilloise, on trouve trois sociétés liées à la famille Wan, mais qui portent des noms différents. Celui inscrit sur la sonnette est « Wan/Egal EU SRL ».

Mais au numéro 14, mentionné sur la facture envoyée à Port de Fisher, il n'y a qu'une maison familiale. Dans une autre facture, « Mambimbi Wan Afritec » se domicilie au 1416 de la même rue. Ce numéro n'existe pas.

« Mambimbi Wan Afritec » a pourtant reçu au total un minimum de 7,1 millions de dollars (6,3 millions d'euros) depuis plusieurs comptes à la BGFI : 6,6 millions virés par MW Afritec et Carrières du Congo (sociétés du duo Wan-Piedboeuf) et 500.000 dollars par Port de Fisher. Nous avons également découvert un autre virement de 2 millions en faveur de « Mambimbi Wan Afritec » effectué par Sud Oil, la société-écran au cœur des révélations Congo Hold-up, avec pour libellé « construction architect », similaire à celui qui figure sur d'autres factures émises par la société fantôme. Toutefois, pour cet ultime virement, nos documents n'apportent pas la preuve que l'argent a atterri en Belgique.

« Intention de nuire »

Puisque « Mambimbi Wan Afritec » est introuvable, qui était le titulaire du compte bancaire à l'ING de Bruxelles ? Qu'est devenu cet argent ?

La banque ING a refusé de répondre, ainsi que les familles Wan et Piedboeuf, considérant que nos informations sont « pour la plupart mensongères » et notre démarche motivée par l'« intention manifeste de nuire ». Le 3 novembre, avant la publication de cet article, leur avocat a déposé plainte pour « dénonciation calomnieuse » contre nos partenaires Mediapart, *De Stan-daard* et l'ONG PPLAAF, qui leur avaient transmis une série de questions.